

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, **le Mercredi 2 Mars 2022**

A 18 heures 30, à la salle communale « La Salangane »

Affiché, le Jeudi 24 Février 2022

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 19/01/2022

II- Gestion Communale

- 1) Avenant n°2 concernant la construction de 2 commerces, 3 logements et 1 bibliothèque (en centre-bourg)/ lot n°5 - Menuiseries extérieures
- 2) Cession foncière au profit d'un opérateur immobilier : Délibération en vue de valider le choix d'un opérateur en charge de la réalisation d'un projet immobilier et d'aménagement sur les terrains acquis par l'EPF de la Vendée (Ilot Ancienne Colonie du Mans)
- 3) Prise en considération au sens de l'article L.424-1 du projet d'aménagement sur les parcelles cadastrées section AN n°1561, 1733, 1750, 1751
- 4) Adhésion de la bibliothèque au réseau départemental : validation de la convention d'objectifs
- 5) Tarif location de la petite Salangane pour réunion professionnelle
- 6) Mise en place des tickets restaurant pour les agents

III - Informations

- 1) Délégations du Conseil Municipal au Maire (Du 12/01/2022 au 22/02/2022)
- 2) Nouveau contentieux d'urbanisme : recours pour excès de pouvoir
- 3) Comité Santé Liberté de Vendée : information situation du Covid 19

Le Maire,
Dominique CHANTOIN



[Handwritten signature in blue ink]